

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux du mois de juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2018

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Pierre CARQUIN.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU
Elie SMITH
Véronique RUFIN
Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON
HENNEQUIN Sylviane
Jean-Paul GUILLON
Nathalie LAMERE-CRAPART

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

Arrivée de Véronique RUFIN à 19h45 (Pouvoir G. GARDON)

Arrivée de Jean-Paul GUILLON à 20h00 (Pouvoir S. HENNEQUIN).

La séance est ouverte à 19H35.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour : Caducité de la convention entre l'Association Nog'en Fêtes et la Commune de NOGENT L'ARTAUD.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (C. FOURNAGE) accepte de rajouter cette question.

Approbation du compte rendu du 15/05/2018

Madame le Maire demande si un conseiller a des remarques concernant le compte rendu.

Pierre CARQUIN aurait souhaité qu'une explication soit donnée à son départ à 22 h 15 sur le compte rendu.

Le compte rendu est adopté par 9 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) 1 abstention (C. FOURNAGE).

MAPA Impasse Kérouartz : Choix de l'entreprise

Concernant les travaux Impasse Kérouartz, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 juin dernier.

6 entreprises ont retiré le dossier, 4 ont répondu.

L'estimation des travaux s'élève à 232.915,00 € HT.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

RVM : HT 256.670,30

TTC 308.004,36

EIFFAGE : HT 229.386,00

TTC 275.263,20

COLAS : HT 206.251,72

TTC 247.502,06

ATP services : HT 220.826,00

TTC 264.291,20

La seule entreprise qui a respecté le critère du délai est l'entreprise EIFFAGE.

La commission d'attribution du marché décide de retenir l'entreprise EIFFAGE :

Analyse du mémoire : meilleure note

Date d'intervention la plus favorable vis-à-vis du planning général des interventions des concessionnaires (USESA – USED A).

Madame le Maire explique que toute la partie « Assainissement » du marché sera remboursée par le Syndicat d'assainissement. Si on retire cette partie du montant des travaux, il n'y a plus que 7.000 € d'écart entre les deux entreprises les mieux notées techniquement (EIFFAGE et COLAS).

Arrivée de Véronique RUFIN à 19h45 (Pouvoir G. GARDON)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte de retenir l'entreprise EIFFAGE pour les travaux Impasse Kérouartz.

MAPA Terrain Multi-sports : Choix de l'entreprise

Lors de la Commission d'appel d'offres du 26 juin, les plis de la consultation concernant le terrain multi-sports ont été ouverts :

L'estimation s'élève à 105.130,00.

2 entreprises ont répondu :

EIFFAGE : HT 97.930,00

TTC 117.516,00

RVM : HT 115.749,00

TTC 138.998,80.

Selon le rapport d'analyse des offres, EIFFAGE a reçu la meilleure note.

La commission d'attribution du marché décide de retenir l'entreprise EIFFAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte d'attribuer le marché « terrain multi sports » à l'entreprise EIFFAGE.

MAPA Archéologie : Choix de l'entreprise

Concernant le marché d'archéologie, la Commission d'appel d'offres du 26 juin se réunissait pour la deuxième fois :

	CRITERE PRIX : 40%	CRITERE TECHNIQUE : 60%	Conclusions de la DRAC
PLI N°1 INRAP	TRANCHE FERME 207 035.05 HT TRANCHE CONDITIONNELLE 16 982.00 HT TOTAL 268 820.46 TTC	PHASE TERRAIN : 180 Jours /Homme PHASE RAPPORT : 148 jours /Homme	Pas conforme à la prescription des fouilles et son cahier des charges scientifiques. Le Responsable proposé n'est pas à jour de ses rapports.
PLI N°2 EVEHA	TRANCHE FERME 189 946.00 HT / 227 935.20TTC TRANCHE CONDITIONNELLE 3 193.00 HT	PHASE TERRAIN : 185 Jours / Homme- PHASE RAPPORT : 155 Jours /Homme	Conforme au cahier des charges scientifiques
PLI N°3 CONSEIL DEPARTEMENTAL	149 740.00 HT 179 688.00 TTC	PHASE TERRAIN : 168 Jours / Homme- PHASE RAPPORT : 125 Jours /Homme	Conforme au cahier des charges scientifiques

La Commission d'appel d'offres a choisi d'attribuer le marché au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché d'archéologie au Conseil Départemental, par 12 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN).

Demande de subvention FNAP - MAPA Archéologie

Concernant les travaux d'archéologie, la Commune peut demander une subvention au titre du FNAP (Fond National pour l'archéologie Préventive).

Nous n'avons pas d'information sur le pourcentage qui peut être demandé. Il s'agit d'un fond qui s'épuise au fur et à mesure des demandes annuelles.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déposer un dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au FNAP.

Demande de subvention CDDL - MAPA Archéologie

Concernant les travaux d'archéologie, Madame le Maire propose de déposer également un dossier au titre du CDDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du CDDL.

Proposition d'achat : Maison de la Féroterie

Nous avons reçu une proposition d'acquisition pour l'ancienne école de la Féroterie. Dans un premier temps pour un montant de 120.000,00 € et après négociation, l'acheteur a proposé 130.000,00 €.

A ce jour, la maison est mise en vente au prix de 145.000,00 € (moins 8.000,00 € de frais d'agence). Une vente au prix de 130.000,00 € fait perdre 7.000,00 €.

Etant donné les frais de fonctionnement de la Commune pour entretenir la maison, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Arrivée de Jean-Paul GUILLON à 20h00 (Pouvoir S. HENNEQUIN).

Monsieur BOUVRY explique que la maison se dégrade de plus en plus et que le montant des travaux est estimé à environ 100.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 3 abstentions (D. DUCLOS – C. FOURNAGE – V. RUFIN) accepte la proposition d'achat de la maison de la Féroterie pour un montant de 130.000,00 €.

Projet Groupe Scolaire : Achat d'une parcelle à la SCI du Château de la Source

La SCI du Château de la Source possède une partie du terrain se situant derrière la cantine scolaire.

Un bornage a été effectué par un géomètre afin de déterminer l'emprise du projet de groupe scolaire.

La SCI du Château de la Source a été contactée et accepte de revendre cette parcelle à la Commune pour un prix de 1,00 € le m². La contenance de ce terrain est de 5 a 83 ca.

Maître CARCELLE sera chargé de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte les conditions de l'achat de cette parcelle et autorise Madame le Maire à signer l'acte.

Lotissement Les Marronniers : Retrocession espaces verts (parcelle AC 119)

Concernant le projet de groupe scolaire, il serait intéressant de pouvoir créer un cheminement piéton qui relierait les lotissements au groupe scolaire.

Le rachat de cette parcelle permettrait ce lien.

Madame le Maire explique que la société LOGIVAM a été contactée et qu'elle accepte cette rétrocession pour le montant de 1,00 €.

L'acte administratif sera rédigé par nos soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la parcelle AC 119.

Parcelle AC 119 (Les Marronniers) : Délégation à Monsieur André HOURDRY pour signer l'acte administratif

Concernant l'achat de la parcelle AC 119, la Commune doit prendre un acte administratif, qui sera ensuite publié.

Dans ce cadre, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déléguer un Adjoint au Maire (André HOURDRY – 1^{er} Adjoint au Maire) afin de représenter la Commune dans l'acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de déléguer M. André HOURDRY pour la signature de l'acte administratif.

Décision modificative

Un locataire de la Commune nous a fait part de son intention de résilier son contrat de location.

Sa caution doit lui être rendue. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative suivante :

Dépenses imprévues (020) : - 600,00 €

Dépôts et cautionnements reçus (165) : +600,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette décision modificative.

Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail 2019-2021

La convention d'adhésion au service de médecine préventive arrive à échéance en décembre 2018.

La convention se décline sous 3 missions :

La surveillance médicale des agents

L'action sur le milieu professionnel

La mise en place de la Cellule d'étude sur le Reclassement et le Maintien dans l'Emploi.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter le renouvellement de la convention pour la période de 2019 à 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de renouveler cette convention pour la période 2019-2021.

DIA

Pierre CARQUIN quitte la séance à 20 h 20.

21 rue des Gravelles	ZR 150	730 m ²
Les Graviers	ZR 151	160 m ²
Les Graviers	ZR 155	500 m ²
Les Graviers	ZR 156	3200 m ²
14 rue Porteneuve	AB 296	490 m ²
56 La Férotterie	AH 83	87m ²
Mauperthuis	ZE 30	440m ²
5 rue du Champ du Voisin	AC 68	679 m ²
4 Ter rue du Crochet	AD 105	940 m ²
20 rue Ernest Vallée	AB 407	1419 m ²
18 Place de la Liberté	AE 67	88 m ²
Le Champ du Voisin	AC 141	556 m ²
Le Champ du Voisin	AC 121	62 m ²

Pierre CARQUIN reprend la séance à 20 h 30.

Caducité de la Convention NOG'EN FETES

Madame le Maire explique que lors de sa séance du 27 mars 2017, une délibération a été prise par le Conseil Municipal pour accepter une convention entre la Commune et l'Association NOG'EN Fêtes.

Cette convention n'a jamais été proposée au bureau de l'Association.

Madame le Maire propose de la rendre caduque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions (P.CARQUIN – V.RUFIN – C. FOURNAGE – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) accepte de rendre caduque la convention.

Informations diverses

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour par l'USA FC.

Il s'agit d'une demande de subvention complémentaire. Effectivement le montant de la subvention communale avait été voté à la baisse par rapport aux années précédentes.

Gilles BOUVRY dit que des économies ont été faites concernant le fonctionnement des terrains de foot, de l'ordre de 5.000,00 €. Le terrain d'entraînement est maintenant tondu par nos services techniques.

L'ensemble du Conseil Municipal propose de reporter cette question à la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame le Maire informe qu'un arrêté municipal va être pris pour que chaque riverain nettoie devant chez lui.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Conseil Départemental s'est déplacé sur notre commune. Il s'est intéressé à notre projet de construction d'un groupe scolaire, et s'est déplacé au Théâtre de la Mascara.

Nous avons été contactés par des personnes qui souhaiteraient lancer un projet de Maison d'Assistantes Maternelles. Une enquête sera distribuée dans le « ça vous concerne ».

Cette année, le Festival en Omois aura lieu à NOGENT L ARTAUD, Place du Marché, le 20 juillet 2018. Les Associations USA FC et La Nonogentaise se chargeront de la buvette et de la restauration. Le Maire les en remercie vivement. La Commune recherche encore des bénévoles pour la sécurité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu des remerciements de Mme BENASSAR, Directrice d'Ecole, de l'Association des « Anciens Combattants, ainsi que de Nogent Historique concernant le versement de leurs subventions.

La séance est levée à 21 h 25.



Le Maire,


Jeannine VAN LANDEGHEM.